

Scolarisation des enfants handicapés

Le Bas-Rhin en retard d'une loi?

Le collectif d'associations pour l'intégration scolaire individualisée reproche à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation qu'accueille la maison départementale des personnes handicapées «*de ne pas recevoir les parents d'enfants handicapés*», ou du moins de ne pas les recevoir dans les conditions exactes que prévoit la loi de février 2005.

■ L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE), en outre, ne «*rédigerait plus les plans personnalisés de scolarisation*», contrat signé par les parents qui prévoit les modalités principales de scolarisation des enfants handicapés.

Les parents d'enfants handicapés, membres d'associations réunies au sein du Collectif pour l'intégration scolaire individualisée (CISI), protestent donc contre la manière dont l'EPE fonctionne dans le Bas-Rhin.

Cette instance créée par la loi de 2005 sur le handicap devrait «*entendre*» les enfants handicapés scolarisés ou à scolariser, ainsi que leurs parents.

«Évaluer les besoins en compensation de la personne handicapée»

L'EPE devrait «*évaluer les besoins en compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente, sur la base de son projet de vie*». Elle devrait aussi élaborer le «*plan personnalisé de compensation*» auquel se rattache le «*plan personnalisé de scolarisation*». Or, les représentantes des associations membres du CISI affirment que l'EPE ne fait pas son travail, qu'elle n'élabore pas les plans personnalisés de scolarisation (PPS) des enfants handicapés bas-rhinois.



Les parents d'enfants handicapés réunis au sein du Collectif pour l'intégration scolaire individualisée protestent contre la manière dont fonctionne l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation dans le Bas-Rhin. (Photo PQR - Ouest France)

L'argument qui serait avancé par l'EPE est qu'elle «*n'a pas le temps*». Différentes administrations se renverraient la balle et la responsabilité d'élaborer le document prévu par la loi. Le PPS indique les modalités de scolarisation des enfants handicapés et les moyens de les aider à s'intégrer dans des établissements scolaires «*ordinaires*», le cas échéant.

Présidente du CISI, Marie-Jeanne Bouchet-Braunstein évoque une «*période de flottement*». Elle déplore que la loi de 2005, conçue pour créer un «*guichet unique*» pour les parents d'enfants handicapés, aboutit dans le Bas-Rhin à «*concentrer les inconvénients*».

Elle évoque des «*dysfonctionnements internes à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)*», institution créée en 2006. Cette maison, chapeauté par le conseil général, accueille entre autres les réunions et travaux de l'EPE. Contactée par courrier électronique, la directrice de la MDPH n'a pas répondu à nos questions.

En résumé, selon M^{me} Bouchet-Braunstein, l'attitude de l'EPE aboutit à «*détourner l'esprit de la loi de 2005*». Dans le département, en résumé, les mentalités évolueraient moins vite que la loi, avance la présidente du CISI.

P.Sej.